



Secrétariat

ST/IC/1996/57
17 septembre 1996

CIRCULAIRE

Circulaire du Sous-Secrétaire général aux services de conférence et services d'appui

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES RÉGISSANT L'ADMISSION DANS LES LOCAUX DU SIÈGE DURANT LA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE*

1. La présente circulaire expose les dispositions complémentaires régissant l'admission dans les locaux du Siège, qui seront en vigueur durant la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

Fermeture du garage

2. Le garage de l'ONU sera fermé du samedi 21 septembre à 18 heures au lundi 23 septembre à 6 heures pour inspection par les agents du Service de sécurité. Aucun véhicule ne devra s'y trouver pendant cette période. Ceux qui y demeureront seront enlevés aux frais de leur propriétaire.

3. En accord avec le Département de la police de la ville de New York, les membres des délégations, les fonctionnaires et les prestataires de services agréés seront autorisés, tant que le garage sera fermé, à garer leurs véhicules :

- a) De part et d'autre de la 1re avenue, entre la 34e et la 40e rue;
- b) De la 34e à la 40e rue entre le FDR Drive et la 1re avenue.

4. Les vignettes et permis de stationnement de l'ONU devront être placés en évidence, de façon que les agents de la police new-yorkaise puissent en vérifier la validité.

5. TOUS LES VÉHICULES ENTRANT DANS LE GARAGE POURRONT ÊTRE FOUILLÉS.

* Manuel d'administration du personnel, No 13113 de l'index.

Fermeture de la 1re avenue

6. Le Département de la police de la ville de New York a informé le Secrétariat que le tronçon de la 1re avenue longeant les locaux du Siège sera fermé le mardi 24 septembre, de 9 heures à 11 heures, afin de faciliter le passage des cortèges officiels. Les membres des délégations, les fonctionnaires et les prestataires de services agréés seront autorisés, sur présentation d'une carte d'identité ONU valide, à traverser la 1re avenue à la hauteur de la 42e, de la 45e et de la 49e rue. Le point de passage autorisé à la 45e rue devant être particulièrement encombré, il est conseillé aux piétons d'emprunter l'un des deux autres. Personne ne sera autorisé à traverser la 1re avenue entre 9 heures et 10 heures, et l'on ne pourra alors accéder aux bâtiments que par l'entrée du garage, à la 48e rue. IL EST DONC VIVEMENT RECOMMANDÉ AUX MEMBRES DES DÉLÉGATIONS, AUX FONCTIONNAIRES ET AUX PRESTATAIRES DE SERVICES AGRÉÉS D'ARRIVER AVANT 9 HEURES. Il se peut en outre que les points de passage réservés aux piétons doivent être fermés temporairement à diverses autres heures; des agents du Service de sécurité de l'ONU y seront postés pour aider les agents de la police new-yorkaise à vérifier l'identité des membres des délégations et des fonctionnaires de l'Organisation.

7. La 1re avenue pourra être fermée sur préavis très court à d'autres moments de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Le nécessaire sera fait, dans toute la mesure possible, pour tenir les fonctionnaires de l'Organisation au courant.

Accès aux bâtiments par l'entrée des délégués

8. Afin de renforcer la sécurité au cours de la période du débat général, l'entrée de la 45e rue, sur la 1re avenue, de même que l'entrée des délégués, seront strictement réservées aux membres des délégations. Les fonctionnaires et les prestataires de services agréés sont priés d'utiliser les autres points d'accès.

9. La présente circulaire complète la circulaire ST/IC/1996/53, en date du 20 août 1996, qui expose les dispositions prises pour la cinquante et unième session de l'Assemblée générale en ce qui concerne l'admission dans les locaux du Siège, le stationnement, les services de restauration et les opérations de nature commerciale.
